

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales en Provence-Alpes-Côte d'Azur : des surfaces et des exploitations en hausse rapide entre 2010 et 2020

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur aborde la décennie 2020 toujours au 1^{er} rang des régions françaises productrices de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Ppam). Cette place est confortée par la dynamique rapide de ces cultures dans la région depuis 2010 (+78 % de surfaces).

Les Ppam se sont développées à la fois dans leurs bassins historiques de Valensole, Sault et Grasse, ainsi qu'en gagnant de nouveaux territoires. Plus de 700 exploitations agricoles supplémentaires ont intégré ces cultures dans leur assolement entre 2010 et 2020. Aujourd'hui, 1 640 exploitations agricoles cultivent des Ppam dans la région et mobilisent 3 570 emplois équivalents temps plein annuels.

Une dynamique rapide depuis dix ans

Paca est la première région productrice de plantes à parfum, aromatiques et médicinales avec près de 26 100 ha cultivés en 2020, soit 41 % des surfaces de France métropolitaine.

Plus de 91 % des surfaces régionales en Ppam, soit 23 800 ha, sont consacrées au lavandin, lavande ou sauge sclarée. Les exploitations de lavande et lavandin se distinguent par de vastes surfaces cultivées (en moyenne 13 ha et 19 ha), le rendement de l'extraction d'huiles essentielles nécessitant d'importants volumes, alors que les surfaces des autres plantes sont en général concentrées sur moins de 1 ha.

La superficie en Ppam progresse rapidement entre 2010 et 2020 dans la région avec un gain de 11 400 ha (+78 %) dont 5 000 ha de lavandin (+48 %), 3 100 ha de lavande (+127 %), et 1 600 ha de sauge sclarée (+165 %). Les plantes aromatiques et condimentaires

progressent également à un rythme soutenu, avec un gain de 168 ha pour la coriandre (+800 %), 88 ha de romarin (+440 %) et 75 ha pour le thym (+71 %).

À l'image des surfaces, le nombre d'exploitations agricoles cultivant des Ppam est en nette progression : au nombre de 929 en 2010, elles sont 1 640 en 2020 (soit +77 %).

Le dynamisme des Ppam en Provence-Alpes-Côte d'Azur est porté par une demande diversifiée croissante (parfumerie, pharmacie) valorisée au sein d'une filière de transformation largement implantée sur le territoire régional.

Une diversification créatrice de valeur

Les exploitations cultivant des Ppam atteignent 16 ha en moyenne. Les Ppam représentent 28 % des surfaces agricoles des exploitations qui en cultivent. Le reste de leur SAU se compose de fourrages, blé ou oléagineux.

Les exploitations cultivant des Ppam mobilisent au total près de 3 570 emplois équivalents temps plein annuels, sur l'ensemble de leurs productions.

On estime que 510 exploitations (31 %) sont spécialisées en Ppam au sens où elles en retirent plus des deux tiers de leur production brute standard annuelle. Pour les autres exploitations (1 130), il s'agit d'une culture de diversification.

Les exploitations qui cultivent des Ppam depuis moins de dix ans sont proportionnellement davantage orientées vers des plantes à haute valeur ajoutée et moins utilisatrices de surfaces. Elles sont plus petites (4 ha de SAU en moyenne) que les exploitations déjà implantées sur ce créneau (20 ha de SAU) et n'introduisent les Ppam que sur 11 % de leur SAU (contre 32 % pour celles cultivant déjà des Ppam en 2010).

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales : une hausse de 6 % par an entre 2010 et 2020

Exploitations cultivant des Ppam	2010	2020	Évolution 2020/2010 (%)	Évolution moy. annuelle (%)
Nombre d'exploitations	929	1 640	+76	+ 6
Surface en Ppam (ha)	14 650	26 086	+78	+ 6
<i>dont lavandin</i>	10 550	15 584	+48	+4
<i>dont lavande</i>	2 461	5 583	+127	+9
Part des surfaces en Ppam dans la SAU (%)	30	28	-2 (pts)	-
Surface moyenne par exploitation (ha)	16	16	0 (pt)	-
Part des exploitations valorisées en agriculture biologique ¹ (%)	18	36	+18 (pts)	-
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	6	24	+18 (pts)	-
Part des exploitations vendant en circuit court (%)	38	53	+15 (pts)	-
Travail agricole (ETP) ³	1 566	3 568	+128	+ 9

1. Certifiées ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Hors prestation de service (ETA, Cuma etc.).

Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, exploitations cultivant des Ppam.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Des secteurs traditionnels confortés

Près des deux tiers des exploitations (1 050) sont situées dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Var. Leurs surfaces totales en Ppam ont progressé de 76 % entre 2010 et 2020. Ces deux départements contribuent à 93 % à la croissance des surfaces régionales.

Entre 2010 et 2020, la spécialisation a évolué vers des plantes plus qualitatives, comme la lavande ou l'hélichryse. Ainsi dans les Alpes-de-Haute-Provence la part de la lavande dans les surfaces en Ppam est passée de 7 % à 13 % sous l'effet d'un triplement de ses superficies, et l'hélichryse y est exploitée aujourd'hui sur près de 360 ha.

Les Alpes-Maritimes, avec un total de 109 ha en 2020 et une surface moyenne en Ppam de moins de 1 ha par exploitation, se démarque par la haute

valeur de ses productions. Les surfaces en Ppam y progressent de 51 % entre 2010 et 2020, avec une quarantaine de nouvelles exploitations productrices de lavande, lavandin et autres plantes à parfum. Outre la lavande (17 ha), la culture des plantes à parfum comme l'iris, le jasmin et la rose de mai y est portée par une forte valeur ajoutée des activités aval. Le bassin de production se conforte et s'élargit à de nouvelles communes, situées dans les pays de Grasse et de Cannes, mais aussi dans l'arrière-pays (vallées du Cians, de la Vésubie, du Var, de la Siagne).

De nouveaux territoires gagnés

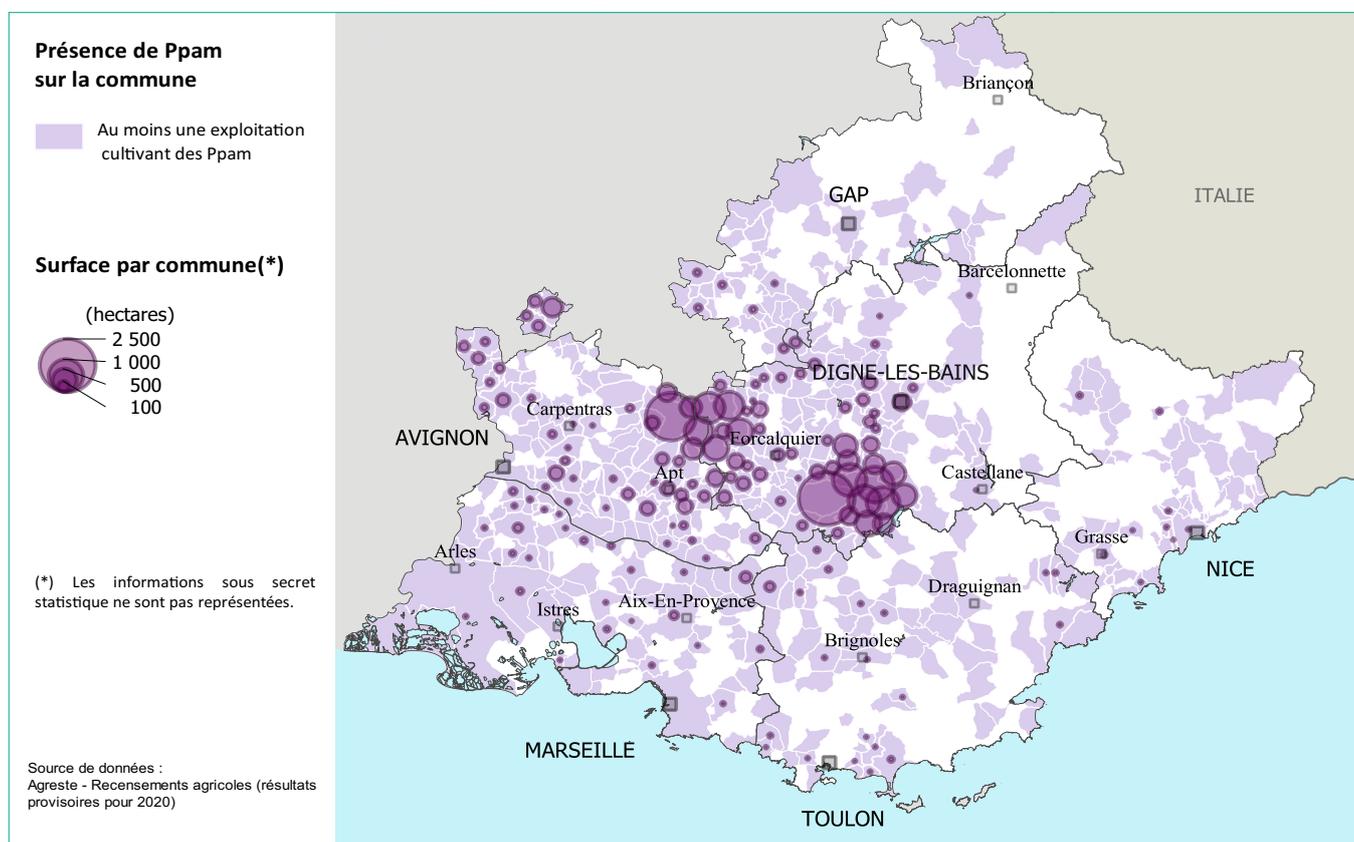
Parmi les surfaces supplémentaires cultivées en dix ans, 9 600 ha s'étendent sur des communes qui comportaient déjà une parcelle de Ppam en 2010 et 1 800 ha sont nouvellement implantées

sur d'autres communes. Ainsi en 2020 les Ppam sont cultivées sur des parcelles agricoles localisées dans 481 communes de la région (contre 293 en 2010).

Entre 2010 et 2020, les surfaces ont progressé de 230 ha (+391 %) dans le Var et de 300 ha (+168 %) dans les Bouches-du-Rhône. Dans ces départements, les nouvelles surfaces sont orientées majoritairement vers les plantes aromatiques et condimentaires ainsi que le lavandin.

Dans les Hautes-Alpes, les surfaces en Ppam s'accroissent de 189 ha (+88 %) entre 2010 et 2020. Elles sont caractérisées par une prédominance de la lavande sur le lavandin ainsi que par une part élevée d'exploitations produisant sous agriculture biologique (58 %).

Une large implantations régionale



Sources et définitions

Ppam : Plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Le recensement 2020 distingue pour la métropole quinze espèces de Ppam : basilic, camomille, ciboulette, coriandre, hélichryse (immortelle), lavande, lavandin, mélisse, menthe, pavot œillette, persil, romarin, safran, sauge sclarée, thym, et trois catégories diverses (autres plantes à parfum, autres plantes aromatiques, et autres plantes médicinales).

Une exploitation entre dans le champ d'étude si le répondant déclare cultiver, en 2020 ou en 2010, au moins une espèce de Ppam, quelle qu'en soit la superficie.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique
et économique
132, bd de Paris - CS 70059
13331 Marseille Cedex 03

Directeur régional : Patrice de Laurens
Directrice de la publication : Nadine Jourdan
Rédacteur en chef, auteur : Isménos Tzortzis
Traitement des données : Stéphane Masse
Composition : Nadine Nieto
Dépôt légal : à parution
ISSN : 0246-1803

© Agreste 2021